

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Séance du 08 avril 2026

Date : 08/04/2026

Numéro : 21-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 1

Retard : 0

Pouvoirs : 3

Pris part à la délibération : 18

DATE DE LA CONVOCATION

27/03/2026

DATE D’AFFICHAGE

23/04/2026

L’an deux mille vingt-six, le 08 avril à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes HELENA Fernande, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN
Karine, JOBARD Claudie, MECHET Françoise, PERIER Pascale, Mrs
NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel, DUPLUS Nicolas, GUICHARD
Alexandre, COLIN Rémy, LECUELLE Antonin, SIRANDRE Jean-François,
STRUB Ilane.

Absents excusés : Mmes DUPLAN Aurélie, FOURRIER Pauline, DUJARIC
Pauline

Absents non excusés : M. DE SOUSA José,

Pouvoirs : Mme CORDEROT Béatrice a donné pouvoir à M. NEVORET
Gérald,

Mme DUJARIC Pauline a donné pouvoir à Mme DUPLAN
Aurélie.

Mme FOURRIER Pauline a donné pouvoir à Mme DILLY Marie-
Claire.

Retard : néant

Secrétaire de séance : Gérald NEVORET

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affaires générales- FSL

Mme Le Maire expose au conseil municipal que par lettre en date du 16
février 2026, le Président du CD 71 sollicite la commune pour son
engagement financier dans le Fonds Solidarité Logement, qui est
susceptible de bénéficier aux habitants de la commune.

La participation est calculée en fonction du nombre d’habitants de la
commune (0,35€/habitant).

La vocation du FSL s’inscrit dans le cadre du PDALHPD Plan départemental
d’actions pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées
et a pour objectif d’aider les personnes et les familles à accéder à un
logement décent et indépendant ou de s’y maintenir, alors qu’ils
éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de
l’inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d’existence ou
parce qu’ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

PARTICIPE au financement du FSL pour l’année 2026.



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 071-217101708-20260408-21_2026-DE

